

RÉUNION DU 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Glos-sur-Risle, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis à la Salle des Fêtes, en raison de l'épidémie de Covid19 et par mesure de précaution, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10 et L2122.8 du code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mmes DOINEL, DUHAMEL, DURAND F, DURAND M, FÉVRIER, PILLON, WILLIOT.
MM. BIHEL, DAVALLAN, INDRE, LEBLANC, LIHRMANN, MARIE, QUESNEL, TIHY.

La séance est ouverte sous la présidence de M. TIHY, Maire qui après l'appel nominatif, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mmes DOINEL, DUHAMEL, DURAND F., DURAND M., FÉVRIER, PILLON, WILLIOT ; MM. BIHEL, DAVALLAN, INDRE, LEBLANC, LIHRMANN, MARIE, QUESNEL dans leur fonction de Conseillers Municipaux.

M. TIHY André, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence. Le Conseil a choisi M. MARIE Julien comme secrétaire.

ÉLECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122.4, L2122.7 et L2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122.4 et L2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins déclarés Nuls : 0
- Nombre de bulletins déclarés Blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

ont obtenu : M. André TIHY - 14 voix

**M. André TIHY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire
et a été immédiatement installé.**

ÉLECTION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à QUATRE le nombre des adjoints au maire de la commune.

ÉLECTION DES ADJOINTS

ÉLECTION DU 1^{er} ADJOINT :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins déclarés Nuls : 0
- Nombre de bulletins déclarés Blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

ont obtenu : Mme Claudine DUHAMEL : 14 voix

Mme Claudine DUHAMEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{er} Adjointe au Maire et a été immédiatement installée.

ÉLECTION DU 2^{ème} ADJOINT :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins déclarés Nuls : 0
- Nombre de bulletins déclarés Blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

ont obtenu : Mme Francine DURAND : 12 voix

Mme Francine DURAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} Adjointe au Maire et a été immédiatement installée.

ÉLECTION DU 3^{ème} ADJOINT :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins déclarés Nuls : 0
- Nombre de bulletins déclarés Blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

ont obtenu : M. Pascal BIHEL : 15 voix

M. Pascal BIHEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 4^{ème} ADJOINT :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins déclarés Nuls : 0
- Nombre de bulletins déclarés Blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

ont obtenu : Mme FÉVRIER Sandra : 13 voix
M. LIHRMANN Pascal : 1 voix

Mme Sandra FÉVRIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4^{ème} Adjointe au Maire et a été immédiatement installée.

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTS SYNDICATS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O) :

- Président : M. TIHY André
- Délégués Titulaires : Mme WILLIOT Claire, Mme DUHAMEL Claudine, M. MARIE Julien
- Délégués Suppléants : M. QUESNEL Didier, Mme DURAND Francine, M. DAVALLAN Sébastien

SIVOS "CHARLEMAGNE" :

- Délégués Titulaires : M. TIHY André, Mme DURAND Francine, Mme PILLON Sonia
- Délégués Suppléants : Mme FÉVRIER Sandra, Mme DURAND Marlène, M. INDRE Stéphane

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PONT-AUDEMER VAL DE RISLE (C.C.P.A.V.R) :

- Délégué Titulaire : M. TIHY André
- Déléguée Suppléante : Mme DUHAMEL Claudine

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITÉ ET GAZ DE L'EURE (S.I.E.G.E) :

- Délégué Titulaire : M. BIHEL Pascal
- Délégué Suppléant : M. QUESNEL Didier

SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (S.A.E.P) :

- Délégué Titulaire : M. DAVALLAN Sébastien
- Délégué Suppléant : M. LEBLANC Fabrice

SYNDICAT MIXTE DE LA BASSE VALLÉE DE LA RISLE (S.M.B.V.R) :

- Délégués Titulaires : M. TIHY André, M. LIHRMANN Pascal
- Déléguée Suppléante : Mme DOINEL Marie